

DOCUMENT DESTINE A L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)
Pour constituer une demande de bourse auprès de l'ADOSM

*Merci beaucoup de votre contribution
pour servir les intérêts des élèves et étudiants pouvant bénéficier d'une bourse ADOSM*

1. GENERALITES

- Le document ci-joint destiné aux familles leur sert à remplir la « demande de bourse » et leur précise la liste des pièces justificatives à fournir.

2. DELAI DE RENVOI DES DOSSIERS DE BOURSES ADOSM

- Merci de nous envoyer les dossiers au fur et à mesure de leur constitution.
- Si des justificatifs manquent, envoyer le dossier et continuer de solliciter la famille pour les pièces manquantes.
- Les nouvelles demandes peuvent être transmises toute l'année scolaire (30 juin).

3. PAGE 2 : « RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE MARINE »

- Les « renseignements relatifs à l'activité Marine » sont essentiels pour le calcul des points.
- Une durée d'au moins 1 an de service dans la Marine est indispensable pour obtenir une bourse.

4. PAGE 4 : « EVALUATION DE LA SITUATION SOCIALE »

- Merci de souligner tout changement intervenu dans la situation familiale ou financière de la famille.
- Si un décès est survenu dans l'année :
 - Inscrire le montant des ressources du dernier mois (salaire, pension,...) ou noter une évaluation approximative annuelle en page 3.
- Les travaux saisonniers ou les « petits boulots » effectués par les boursiers apparaissant sur l'avis d'imposition ne sont pas retenus dans les ressources.

5. POUR INFORMATION

- **Dés réception et analyse du dossier, une avance sur bourse** sera envoyée aux familles pour faciliter la rentrée.
- Si une famille est confrontée à des frais scolaires élevés par rapport à son budget, la commission des bourses de l'ADOSM peut accorder selon votre évaluation un **complément de bourse**.
- Si un élève ou étudiant est orphelin de père et de mère ou s'il vit une situation particulièrement difficile, il peut bénéficier d'une **bourse mensualisée** pour l'accompagner dans la gestion de son budget.